



Conseil d'administration

322^e session, Genève, 30 octobre-13 novembre 2014

GB.322/INS/14/2

Section institutionnelle

INS

Date: 31 octobre 2014

Original: anglais

QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapports du bureau du Conseil d'administration

Deuxième rapport: Dispositions pour la treizième Réunion régionale africaine

1. En vertu du Règlement pour les réunions régionales, adopté par le Conseil d'administration à sa 301^e session (mars 2008) et confirmé à l'occasion de la 97^e session (juin 2008) de la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration arrête la date et le lieu de chaque réunion régionale et en fixe l'ordre du jour. A sa 319^e session (octobre 2013), le Conseil d'administration a approuvé la tenue de la treizième Réunion régionale africaine en 2015. Il est maintenant proposé qu'elle ait lieu à Addis-Abeba, Ethiopie, du 30 novembre au 3 décembre 2015.
2. Les langues officielles de la réunion seront l'anglais, l'arabe et le français.
3. L'ordre du jour proposé prévoit l'examen, sur la base du rapport du Directeur général, des progrès accomplis concernant la mise en œuvre de l'«Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015» depuis la douzième Réunion régionale africaine (Johannesburg, Afrique du Sud, 11-14 octobre 2011), et l'adoption des orientations stratégiques de l'OIT en vue d'appuyer ses mandants tripartites africains au cours de la prochaine décennie. Il est proposé que l'impératif de promotion d'une croissance profitable pour tous et riche en emplois par le biais du travail décent en Afrique constitue l'orientation et la priorité du développement d'un cadre conceptuel de la réunion.
4. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour de la réunion proposé ci-dessus et de confirmer les arrangements prévus pour la treizième Réunion régionale africaine, tels qu'ils sont décrits dans les paragraphes 1 et 2.*